



Toulouse, vendredi 23 février 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01146

Pris en application :

Code des transports

Arrêté préfectoral n° Arrêté inter-préfectoral du 6 novembre 2023

Insuffisance de la ressource en eau**Maintien des restrictions prises****le 6 novembre 2023****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 24/02/2024 à 07:30**

- o **Canal du Midi**
entre les pk 0,000 (Port de l'Embouchure) et pk 218,262 (Ecluse de Portiragnes)
- o **Canal du Midi, branche de la Nouvelle, canal de jonction**
entre les pk 0,000 et pk 5,522

Commentaire :

Mesdames, Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que les mesures de restrictions de la navigation, relative à l'insuffisance de la ressource en eau sur le canal du Midi et ses embranchements, notifiées le 9 novembre 2023 par l'avis à la batellerie n° FA_FR/2023/07554 restent applicables.

L'arrêt de la navigation est notamment maintenu à l'issue de la période de chômage 2024 du Canal du Midi; c'est-à-dire à compter du samedi 24 février 2024 7h30 la navigation est interrompue sur le canal du Midi entre le PK 0 (port de l'embouchure) et le PK 218.262 (écluse de Portiragnes), ainsi que sur l'intégralité du canal de Jonction (entre les PK 0 et 5.123). Les transferts de bateaux resteront possibles, de manière exceptionnelle sur autorisation de VNF. Un éventuel retour aux conditions normales de navigation sera notifié ultérieurement par voie d'avis à la batellerie.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Sud Ouest, 2, Port-Saint-Etienne, BP 7204, 31073 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05.61.36.24.24 - Fax : 05.61.54.66.50

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'Unité

Signé

Yann SAUVESTRE